

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sud Sarthe



Journal Juillet 2017

www.comcomsudsarthe.fr

Toujours des animations nouvelles sur la Base de loisirs à Mansigné



Fête du jeu au Lude

L'accès à tous au très haut débit : une priorité de l'intercommunalité



LA FIBRE ARRIVE CHEZ VOUS !

La communauté de communes investit dans la construction d'un bâtiment d'entreprise sur la zone de La Belle Croix à Requeil





EDITO

FRANÇOIS BOUSSARD
 Président de la Communauté
 de communes Sud Sarthe
 Conseiller départemental
 Maire de Mansigné

Quelles actions avez-vous mené depuis votre élection à la présidence de la Communauté de communes Sud Sarthe au mois de janvier ?

Lors de mon élection, j'ai souhaité que nous maintenions, dans l'immédiat, tous les services existants sur chaque territoire et que nous mettions à profit cette année pour réfléchir et définir les compétences que nous devons harmoniser, modifier ou supprimer.
 Dans cet esprit, notre première volonté a été de conserver et d'unifier dès la rentrée 2017 les services dédiés à l'enfance et la jeunesse, accueils périscolaires, accueils de loisirs, activités pour les ados... C'est un acte fort voulu par les élus et mis en forme par les techniciens qui font un travail remarquable en respectant des délais contraints.

Quels autres projets avez-vous déjà lancé et vous apprêtez-vous à concrétiser ?

Nous nous sommes aussi attachés à travailler sur l'aménagement territorial en élargissant l'adoption du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) lancé par l'ex Communauté de communes du Canton de Pontvallain, à l'ensemble du territoire Sud Sarthe. Ce document d'urbanisme sera la colonne vertébrale de notre projet de territoire, définissant les principaux axes d'aménagement et de développement en matière d'économie, d'habitat, de mobilité, d'équipements, de tourisme... en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Vallée du Loir, qui devrait être prochainement finalisé. Le PLUI sera le fruit d'un travail commun de réflexion qui sortira impliqués tous les élus des communes et le plus grand nombre possible d'habitants. Il sera un outil de développement local au service de tous.
 Parallèlement, dans la continuité de l'harmonisation des actions pour l'enfance et la jeunesse, et dans le souci d'équilibrer la répartition des services sur le territoire, nous avons décidé de créer deux nouveaux multi-accueil à Pontvallain et à Vieux. Ces investissements devaient être subventionnés à 60 %. Mais, nous devons impérativement nous assurer, avant de lancer les travaux, que nous pourrions financer le fonctionnement sans pénaliser les contribuables. Nous nous apprêtons aussi à financer la construction d'un bâtiment économique sur la zone de la Belle Croix à Requeil, afin d'accueillir le développement d'une entreprise implantée depuis de nombreuses années sur le site. Il y a des créations de emplois à la clé. Conformément aux engagements pris antérieurement par les anciennes communautés de communes, nous avons également fléchi 1,5 million en direction du déploiement de la fibre optique. Nous sommes, en effet, convaincus que le développement économique et démographique de nos zones rurales passe par l'accès de tous et très haut débit qui représente, incontestablement, un important facteur d'attractivité.
 Enfin, comme nous l'impose la loi, la Communauté de communes sera le maître d'ouvrage du chantier de la nouvelle gendarmerie qui accueillera le commandement de brigades du Canton du Lude.

Envisagez-vous aussi d'autres transferts de compétences ?

Comme je l'ai précisé, la priorité est d'harmoniser les services existants. Mais, nous devons aussi nous préparer à intégrer en 2018, dans le cadre de la loi NOTRe*, la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations", puis les compétences "Gestion de l'eau" et "Assainissement collectif" en 2020. Au-delà, ma volonté est que les tous les habitants puissent avoir également accès aux mêmes services. C'est pourquoi j'ai souhaité renforcer et déployer des prestations comme celles du Service emploi.

Ces projets démontrent que la nouvelle Communauté de communes s'est mise au travail immédiatement. Comment fonctionnent t-elle ?

Les élus ont rapidement pris l'habitude de travailler ensemble et je constate, avec plaisir, que chacun est à l'écoute des autres et en vue d'aller de l'avant. Le fait que chaque commune soit représentée au Bureau de la Communauté de communes facilite ainsi le dialogue et l'engagement. En parallèle, nous avons organisé l'administration de la nouvelle collectivité avec la volonté d'optimiser les compétences des agents et d'être à l'écoute de ces derniers. Ainsi, le personnel des anciennes communautés de communes s'est fortement impliqué dans cette réorganisation, ne ménageant pas ses efforts. Je les en remercie. Aujourd'hui, chacun a pris ses marques. Elus et techniciens forment une vraie équipe qui progresse.

* Nouvelle Organisation Territoriale de la République

FINANCES

UNE PRÉOCCUPATION DE TOUS LES INSTANTS

Le financement du fonctionnement et des investissements de la Communauté de communes fait l'objet de toutes les attentions du Président de la Communauté de communes et de ses collègues élus.

"Avant de nous engager dans l'harmonisation d'un service, le transfert d'une compétence ou la réalisation d'un équipement, nous devons impérativement nous assurer que la Communauté de communes peut financer cette évolution en évitant au maximum de recourir à la fiscalité locale et à l'emprunt", résume François Boussard, le Président de la Communauté de communes. Dans cette optique, les élus ont, d'emblée, fait le choix de faire évoluer la fiscalité locale vers la Taxe Professionnelle Unique. Ce système permet à l'intercommunalité de collecter les produits des taxes locales acquittés par les entreprises tout en renonçant à la fiscalité des ménages. "C'est un facteur de simplification et d'unification qui nous assure, de surcroît, une augmentation de nos dotations", poursuit François Boussard : de même, nous avons décidé d'harmoniser progressivement les taux en seulement 4 ans, afin que ceux-ci soient unifiés dès le début du prochain mandat."

LA PAROLE À



LOUIS-JEAN DE NICOLAY

Vice-Président de la Communauté de communes en charge de l'Économie
 Sénateur
 Maire du Lude

Louis-Jean de Nicolay était Président de la Communauté de communes du Bassin Ludois. Il est Sénateur de puis 2015 et Maire du Lude depuis 2014.

Pourquoi avez-vous choisi de prendre en charge la compétence "Économie" à la Communauté de communes ?

J'ai souhaité apporter l'expérience que j'ai acquise au cours de mes précédents mandats en présidant la Commission "Développement économique" du Conseil Régional et l'organisme de développement économique du Département, Sarthe Développement, ou en étant confronté à des situations locales difficiles, comme la fermeture de Candia. Je veux travailler aux côtés du Président de la Communauté de communes au profit de ce nouveau territoire Sud Sarthe.

Quelles sont vos priorités ?

Mes priorités sont au nombre de quatre. Je veux :
 ▶ Favoriser le développement de Lohéacpark en liaison avec la Communauté de communes Loir Luté Bercé ;
 ▶ accompagner les entreprises locales dans leur croissance et leur modernisation, afin de maintenir les activités sur le territoire ;
 ▶ soutenir les commerçants et les artisans, notamment en les aidant à passer le cap de la transition numérique. Dans cette optique, la Communauté de communes a commandé à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Sarthe, un diagnostic des atouts et des fai-

blesse de commerce et de l'artisanat sur le territoire. Celui-ci débouchera sur la mise en place d'un plan d'actions dès 2018.
 ▶ soutenir le développement de l'Espace Co-Working.

Quelles autres actions envisagez-vous de lancer pour atteindre vos objectifs ?

Notre volonté est de travailler avec le plus grand nombre de partenaires possibles afin de fédérer toutes les énergies au profit du développement local.
 Nous voulons aussi faire connaître le tissu économique du Sud Sarthe, par exemple en organisant des "Portes ouvertes" sur les zones d'activités intercommunales. Des à présent, nous avons commencé à recenser tous les bâtiments industriels et commerciaux disponibles sur le territoire pour être en capacité de répondre immédiatement aux demandes des porteurs de projets. Nous devons également travailler à développer la formation, en lien avec les établissements scolaires et les organismes spécialisés, dans le but de répondre aux besoins des entreprises et de garder les jeunes sur le territoire.
 Enfin, je souhaite que nous ayons une réflexion sur la transmission de l'entrepreneuriat des départements en retraite.

Sport et Culture

Pourquoi avez-vous choisi de prendre en charge le Sport et la Culture au sein de la Communauté de communes ?

Je suis personnellement attaché à la défense de la culture, notamment de l'enseignement artistique, en milieu rural. En parallèle, je veux pouvoir poursuivre le travail lancé par la Communauté de communes d'Aune et Loir en faveur du développement du sport, avec l'appui des agents de la collectivité qui sont déjà très impliqués dans cette mission.

Quelles sont vos priorités dans le domaine artistique ?

Dès le début des années 2000, les élus des communes de communes d'Aune et Loir et Pontvallain ont créé, ensemble, une école de musique qui, il y a près de 5 ans, a élargi son champ d'enseignement pour devenir une École Intercommunale d'Enseignement Artistique (EIEA). Aujourd'hui, ma volonté est d'étendre les activités de l'EIEA à l'ensemble du territoire, tout en préservant l'autonomie des associations déjà existantes, en particulier des harmonies.
 Je souhaite aussi que les réseaux de bibliothèques, qui existent déjà sur les très anciennes communautés de communes d'Aune et Loir, du



Les principaux CHIFFRES DU BUDGET 2017

- Budget de fonctionnement :** 10 millions d'euros, dont 20 % pour les charges de personnel et 17 % pour le financement des investissements.
- Recettes de fonctionnement :** 20 % proviennent des produits des domaines et des services et 22 % des impôts.
- Budget d'investissement :** 5 millions d'euros, dont 40 % financés par des subventions.



JEAN-PAUL BEAUDOUIN

Vice-Président de la Communauté de communes en charge du Sport et de la Culture
 Maire de Mayet

Jean-Paul Beau douin était Président de la Communauté de communes d'Aune et Loir. Il est Maire de Mayet depuis 2008.



PATRICE BOUTTIER

Vice-Président de la Communauté de communes en charge de l'aménagement du territoire
(Plan Local d'Urbanisme)
Adjoint au Maire de Pontvallain

Patrice Bouttier était Conseiller communal de la Communauté de communes de Pontvallain. Il est Adjoint au Maire de Pontvallain depuis 2008.

Pourquoi avez-vous choisi de prendre en charge la gestion du Plan Local d'Urbanisme intercommunal à la Communauté de communes ?

Au cours de ces trois dernières années, au titre d'Adjoint au Maire de Pontvallain en charge de

l'urbanisme, j'ai participé à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de ma commune, j'ai ainsi pu acquérir des connaissances que je mets, désormais, au service de toute la Communauté de communes.

Pourquoi les élus de la Communauté de communes Sud Sarthe ont-ils choisi d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) ?

La loi impose que tous les territoires soient couverts par un PLUI d'ici le 31 décembre 2019. En conséquence, même si cette échéance pourrait être repoussée, nous avons décidé d'avancer rapidement sur ce dossier. Pour aller dans ce sens, nous pouvons nous appuyer sur le travail déjà mené par la Communauté de communes de Pontvallain qui a commencé à élaborer un PLUI dès 2016.

L'objectif est de proposer un document d'urbanisme cohérent qui définit les règles d'un aménagement harmonieux du territoire pour les 15 communes amènes, en prenant en compte tous les paramètres de développement local : démographie, habitat, emploi, urbanisme, transports.... Celui-ci s'imposera sur tout le périmètre de la Communauté de communes Sud Sarthe et devra tenir compte des grandes

orientations d'urbanisme inscrites dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Vallée du Loir, actuellement en phase de finalisation.

Où en est actuellement la procédure d'élaboration ?

Nous avons commencé par étendre le diagnostic réalisé sur l'ex Communauté de communes de Pontvallain à l'ensemble du Sud Sarthe. Cette étape doit permettre de recenser l'existant et les projets de renouvellement urbain de chaque commune. Dans cette optique, je vais à la rencontre des élus municipaux, accompagnés de l'agence AURA qui est chargée de ce diagnostic. A l'issue de cette première phase, nous entamerons l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui délimitera notamment les zones devant être préservées. La loi précise, en effet, que les Plans Locaux d'Urbanisme ont vocation à limiter l'étalement urbain, à favoriser les constructions en centre-bourg et à protéger les sites naturels et les terres agricoles. Ainsi, sur Pontvallain, nous avons dû passer de 26 à 7 hectares de terres constructibles. C'est pourquoi il est important de rencontrer dès à présent les élus pour expliquer le processus et sa philosophie.

Pourquoi avez-vous choisi de prendre en charge la compétence Tourisme au sein de la Communauté de communes ?

Je m'intéresse depuis longtemps à la question du développement touristique, persuadé que notre territoire à des atouts que l'on peut et doit développer. Je suis notamment sensible à la protection du patrimoine et je soutiens, en ce sens, les actions menées par des associations comme les Petites cités de caractère ou la Fondation du Patrimoine. En tant que Vice-Président de l'Office de Tourisme de la Vallée du Loir (OTVL), je connais les structures et les acteurs du développement touristique. Ma conviction est que le tourisme joue un rôle essentiel dans le développement économique territorial.

Comment souhaitez-vous travailler au développement de l'activité touristique sur le territoire Sud Sarthe ?

L'attractivité touristique de la Communauté de communes est importante mais pas uniformément répartie. L'essentiel se concentre sur la partie traversée par le Loir. Mais toutes les communes ont leur propre potentiel touristique qui il faut relier dans une démarche commune d'action et d'investissement. La création d'une Commission Tourisme est une évidence si nous voulons nous donner les moyens de faire participer toutes les communes à ce développement.

Mais l'expertise dont nous aurons besoin viendra de partenaires très engagés dans ce domaine. L'Office de Tourisme de la Vallée du Loir d'abord, dont les compétences vont bien au-delà de la promotion touristique, compétence qui lui a été déléguée, et qui dispose de techniques très expérimentées en matière d'équipement et de communication touristique.

Les acteurs et animateurs du Pays d'Art et d'histoire dont nous faisons partie qui portent le patrimoine matériel et immatériel du territoire. Mais le tourisme ne s'arrête pas à notre frontière, et par le biais de Sarthe Développement, nous travaillerons avec d'autres structures départementales à la mise en valeur de nos communes.

Quels types de propositions envisagez-vous de faire ?

En matière touristique, nous avons des forces et des faiblesses. On a cité l'attractivité du château du Lude, de la base de loisirs de Mangrè, des campings environnants, des ouvrages sur le Loir et bien d'autres sites qui feront l'objet d'un inventaire à continuer de valoriser. On parle moins du petit patrimoine qu'il faut inventorier et rendre complémentaire dans une même démarche touristique. C'est le cas des bases de loisirs secondaires, des campings de moindre importance, des réserves paysagères, du petit patrimoine... Un deuxième axe de travail



MARC LESSCHAEVE

Vice-Président de la Communauté de communes en charge du Tourisme
Maire de Luché-Pringé

Marc Lesschaeye était Vice-Président de la Communauté de communes du Bassin Ludois. Il est Maire de Luché-Pringé depuis 2014.

concerna la coordination des équipements et de leur développement sur un même budget, au bénéfice des touristes nos clients. Mais la liste n'est pas exhaustive, un plan de développement touristique sur trois ans est à construire avec nos communes, activé par les membres de la commission et nos partenaires.

Quels champs de compétences recouvrent votre Commission ?

- ▶ Ma Commission est en charge de la cartographie médicale ;
- ▶ du déploiement du réseau numérique de fibre optique ;
- ▶ de la gestion des appels à projets avec des nos principaux partenaires publics.

Il s'agit de trois thématiques qui influent sur l'aménagement de notre territoire et contribuent à conforter son attractivité. Le rôle de la Commission est de réfléchir à des propositions et des orientations qui seront ensuite débattues en Bureau et arrêtées en Conseil Communautaire.

Quelles actions envisagez-vous ?

En matière de démographie médicale, il existe actuellement deux maisons de santé intercommunales sur le territoire de la Communauté de communes, à Mayet et Vyvé-le-Pollin ainsi qu'une maison de santé municipale à Luché-Pringé. Le travail de ma Commission sera d'envisager des solutions en fonction des besoins et des évolutions du territoire, dans le but de garantir à tous une offre de soins suffisante et harmonieusement répartie. L'objectif est de mettre en place une dynamique qui renforce l'attractivité

du Sud Sarthe pour favoriser l'installation de nouveaux médecins, que nous aurons le devoir d'accompagner. De plus, la Commission sera chargée d'assurer le suivi du déploiement de la fibre optique sur le territoire pour garantir à la grande majorité des foyers un accès internet à très haut débit.

Comment intervenez-vous sur les appels à projets ?

Nous devons principalement répondre aux appels à projet de deux partenaires majeurs de la Communauté de communes : le Conseil Régional et l'Etat. Les aides financières de ces derniers sont indispensables.

Dès à présent, nous avons commencé à travailler sur un avenant au Nouveau Contrat Régional qui sera prolongé jusqu'en 2018. Puis, nous nous attellerons à l'élaboration du Contrat Territoire Région qui portera sur une période de 3 ans. Ces contrats nous permettent d'obtenir des fonds régionaux qui contribuent fortement aux financements de projets intercommunaux et communaux d'intérêt communautaire.

En parallèle, en tant que membre du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Vallée du Loir, je suis impliquée dans la préparation du Contrat de ruralité que l'Etat va passer avec le Pôle



YVELINE LIMODIN

Vice-Présidente de la Communauté de communes en charge de l'aménagement du territoire
(Appels à projets)
Maire de Vaas

Yveline Limodin était Vice-Présidente de la Communauté de communes d'Aune et Loir. Elle est Maire de Vaas depuis 2014.

d'Equilibre Territorial et Rural de la Vallée du Loir. Ce programme a pour objectif de favoriser le développement rural autour de 6 volets : la cohésion sociale, la mobilité, l'attractivité du territoire, la transition écologique, la revitalisation des bourgs, l'accès aux services et aux soins.



ROGER FRESNEAU

Vice-Président de la Communauté de communes en charge de l'environnement
Maire de Sacré

Roger Fresneau était Vice-Président de la Communauté de communes d'Aune et Loir. Il est Maire de Sacré depuis 2008.

Quelles sont les missions de la Commission Environnement dont vous avez la charge à la Communauté de communes ?

La Commission Environnement a deux missions principales :

- ▶ gérer le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
- ▶ préparer le transfert des compétences des Inondations (GEMAPI) et "Eau et assainissement", que la loi NOTRe nous impose de prendre en charge en 2018 pour la première et en 2020 pour la seconde.

Comment est actuellement géré le SPANC et quels sont vos objectifs ?

Les trois anciennes communautés de communes à l'origine de la fusion (Aune et Loir, Bassin Ludois et Canton de Pontvallain) avaient déjà mis en place un SPANC. Nous avons donc, naturellement, regroupé ces trois structures. Dans l'im-médiate, nous nous sommes donnés pour premier objectif d'achèver, d'ici début 2018, le diagnostic de toutes les installations d'assainissement individuel qui n'ont pas encore été contrôlés. Par la suite, les contrôles auront lieu tous les 4 ans pour les installations présentant un risque avéré de pollution et tous les 10 ans pour les autres équipements. En parallèle, nous continuons à assurer les contrôles des installations neuves et réhabili-

Vous siégez également au syndicat mixte du Val du Loir qui gère la collecte et le traitement des ordures ménagères. Quelles sont les dernières évolutions en ce domaine ?

Comme prévu, depuis le 1^{er} janvier 2017, la quasi totalité des foyers est collectée en porte-à-porte, à l'exception des résidences secondaires et des logements les plus éloignés des foyers de ramassage.

LA PAROLE À

**BÉATRICE LATOUCHE**

Vice-Présidente de la Communauté de communes en charge de la Petite enfance

Conseillère régionale

Adjointe au Maire du Lude

Béatrice Latouche était conseillère communautaire de la Communauté de communes du Bassin Ludois. Elle est Conseillère régionale depuis 2015 et Adjointe au Maire du Lude depuis 2014.

enfance et y suis particulièrement sensible. Nous devons, en effet, être en capacité de proposer des modes d'accueil et des activités adaptées à la jeunesse si nous voulons que les familles demeurent sur le territoire. L'enfance est l'avenir de notre territoire. C'est pourquoi nous devons lui permettre de s'y épanouir.

Quelles sont vos priorités ?

Ma priorité est de développer les services dans une logique d'équité territoriale et de mutualisation des moyens, avec pour premier objectif de garantir la qualité des prestations.

Dans cette optique, nous avons commencé par réorganiser le Relais Assistants Maternels Parents Enfants (RAMPE) en quatre secteurs (Cérans-Fouletourte, Le Lude, Pontvallain et Vaas / Aubigné-Racan) pour s'assurer qu'une cure assistante maternelle ne soit à plus de 15mn de trajet des permanences des agents et des animations "Jeux-rencontres". Cette réflexion a été portée par l'équipe du RAMPE, qui fait preuve d'un réel dynamisme et a permis cette évolution à moyens constants.

Dans cette même logique de cohésion territoriale, nous travaillons, en partenariat étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), à l'ouverture de deux multi-accueils* à Pontvallain et Vaas. Ceux-ci viendront compléter les structures existantes à Cérans-Fouletourte et au Lude. Dès à présent, nous avons choisi les bâtiments qui les accueillent et étudions les propositions des architectes. Ces nouveaux locaux devraient ouvrir d'ici 2019. Dans chacun d'entre eux, un espace sera dédié aux activités du RAMPE, car les prestations proposées par les multi-accueils complémentaires, répondant chacun à des situations familiales différentes.

Pourquoi avez-vous choisi de prendre en charge la compétence "Petite enfance" à la Communauté de communes ?

Je suis responsable de la jeunesse à la Mairie du Lude et travaillais déjà sur la petite enfance à la Communauté de communes du Bassin Ludois. De plus, au Conseil Régional, je suis Vice-Présidente de la Commission Education en charge de l'orientation et, au quotidien, j'exerce le métier de principale de collège. Par conséquent, je connais bien cette question de la petite

Enfin, l'ensemble des équipes communautaires dédiées à la petite enfance vont continuer à travailler ensemble pour développer, sur l'ensemble du territoire, des animations régulières à destination des parents.

** Un multi-accueil a pour vocation d'accueillir les enfants de moins de 4 ans quotidiennement ou ponctuellement.*

**CLAUDINE PICARD**

Vice-Présidente de la Communauté de communes en charge de l'Enfance / Jeunesse

Adjointe au Maire d'Yvré-le-Pôlin

Claudine Picard était Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain. Elle est Adjointe au Maire d'Yvré-le-Pôlin depuis 2008

Que représente la compétence "Enfance / Jeunesse" pour la Communauté de communes Sud Sarthe ?

Les actions pour l'Enfance / Jeunesse bénéficient à au moins 3 000 familles du territoire et représentent un quart du budget de la Communauté de communes. Cette compétence chapeaute les accueils de loisirs des vacances, les animations du mercredi, les Temps d'Activités Périscolaires, les accueils périscolaires, les activités pour les ados... Elle est animée par des animateurs placés sous la responsabilité d'un chef de service, Jérôme Gaubert, et de deux coordinateurs, Nicolas Bonnet à l'Enfance et Etienne Laue pour la Jeunesse. C'est un domaine que je connais bien puisque j'étais déjà chargée de cette compétence à la Communauté de communes de Pontvallain depuis 2014.

Quelles sont vos priorités ?

Mon premier objectif est de développer et d'harmoniser les prestations, afin que chacun puisse y avoir également accès quelle que soit sa com-

mune. Je veux préserver la dimension de proximité des services et conserver le meilleur de ce qui se faisait jusqu'à présent sur chaque territoire.

Dans ce but, nous avons commencé par aller sur le terrain pour établir un état des lieux des structures et des animations proposées. Nous avons aussi réalisé une enquête sur le Bassin Ludois afin d'identifier les besoins notamment sur les mercredis après-midi. Puis, avec l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), nous nous sommes attelés à l'harmonisation des tarifs pour l'ensemble des habitants de la Communauté de communes. Celle-ci sera effective à la rentrée de septembre et s'appuiera sur le système du quotient familial qui permet à un maximum de familles d'avoir accès aux prestations, même lorsqu'elles ont des revenus plus faibles.

Les Temps d'Activités Périscolaires sont-ils maintenant à la rentrée ?

Sur chaque territoire, les Temps d'Activités Périscolaires sont maintenant en l'état. Nous

voulons étudier plus en profondeur leur contenu avant d'envisager l'harmonisation ou l'arrêt du dispositif.

Quelles évolutions prévoyez-vous en direction de la jeunesse ?

Là encore, mon souhait est de mettre en place des actions pour la jeunesse sur tout le territoire, dans un souci de proximité et d'équité. Par exemple, dans tous les collèges du territoire des interventions sont déjà en fonctionnement sur le temps du midi.

Quelles seront vos prochaines décisions ?

Je souhaite plus particulièrement étendre les animations du mercredi à l'ensemble du Sud Sarthe et, dans un souci de cohérence, nous envisageons de transférer à la Communauté de communes les accueils périscolaires dont certains demeurent encore communaux.

Nous allons continuer à travailler dans l'objectif de répondre aux besoins et attentes des familles.

**Pourquoi avez-vous choisi de prendre en charge cette compétence ?**

Au sein de la Communauté de communes de Pontvallain, j'avais déjà la responsabilité des actions en faveur de l'emploi. Par conséquent, cette nouvelle mission s'inscrit dans la continuité de celle que j'exerçais jusqu'à présent.

Dans la précédente intercommunalité, nous avons notamment mis en place un Point Emploi qui a la particularité d'assurer un accompagnement et un suivi personnalisé des demandeurs d'emploi. Son action de proximité est complémentaire du travail mené par Pôle Emploi, qui est l'un de ses partenaires privilégiés. J'ai la volonté de développer, à moyens constants, ce Point Emploi sur l'ensemble du territoire Sud Sarthe, car il existe de vrais besoins qu'il faut satisfaire.

Le déploiement du Point Emploi est donc votre première action ?

Nous allons effectivement positionner le Point Emploi sur 5 sites couvrant l'ensemble du territoire. En contrepartie, nous allons supprimer les permanences dans les petites communes de l'ex-canton de Pontvallain. Cependant, les deux conseillères du service pourront se déplacer dans toutes les communes du territoire pour rencontrer, sur rendez-vous, les personnes rencontrant des difficultés de mobilité.

Dans le même esprit, nous allons aménager un lieu d'accueil, avec accès au réseau Internet, à Mayet, sur le modèle des Cyberbases qui existent déjà à Cérans-Fouletourte et au Lude. Des ateliers pourront être proposés sur ce site comme dans nos autres locaux. Enfin, nous allons organiser de nouveaux "Café Emploi", dont l'utilité est incontestable.

Quels sont vos projets pour le volet social ?

Là encore, notre ambition est de permettre à tous les habitants de bénéficier des prestations de la Maison des Services Implantée au Lude. Nous envisageons de déployer des antennes de cette structure, sous forme de permanences, en divers points de la Communauté de communes, pour permettre à toute la population d'obtenir un premier niveau d'information ou d'être mis en contact avec un organisme.

Enfin, je souhaite que ces services puissent aussi être utiles aux familles, à travers des actions coordonnées qui, à terme, pourraient être pilotées par un espace de la vie sociale.

Toute cette organisation, quelque peu complexe, s'imposera dans le temps, avec l'appui de nos partenaires sociaux et le dynamisme dont le personnel fait toujours preuve.

**SYLVAIN FOURNIER**

Vice-Président de la Communauté de communes en charge de la compétence Social / Emploi / Familles

Maire de Saint-Jean de la Motte

Sylvain Fournier était Vice-Président de la Communauté de communes de Pontvallain. Il est Maire de Saint-Jean de la Motte depuis 2008.

UN NOUVEAU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

A AU 1^{ER} JANVIER 2017, suite à la mise en place de la loi NOTRe* qui impose qu'une intercommunalité doit compter un minimum de 15 000 habitants, les communautés de communes Aune et Loir, Bassin Ludois et Canton de Pontvallain ont fusionné pour former la Communauté de communes Sud Sarthe. Celle-ci rassemble 23 communes et près de 30 000 habitants.

* Nouvelle Organisation Territoriale de la République

1

Le Conseil communautaire

La nouvelle Communauté de communes est dirigée par un Conseil communautaire composé de 45 membres.

Cette assemblée débat et se prononce sur l'ensemble des décisions importantes. Elle vote notamment le budget.

2

Le Bureau

Le Bureau comprend un représentant de chaque commune, ainsi que le Président et les Vice-Présidents de la Communauté de communes. Il prépare les conseils communautaires et en établit l'ordre du jour.

3

Le Président et les Vice-Présidents

La Communauté de communes est administrée au quotidien par le Président et les neuf Vice-Présidents, qui sont, chacun, en charge de compétences spécifiques.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUD SARTHE

AUBIGNE RACAN

Philippe LEGUET
Régis ANNE
Frédérique TYLKOWSKI

LA BRUERE SUR LOIR

Dominique PAQUET

CERANS FOULLETOURTE

Gérard DUFOUR
Elisabeth MOUSSAY
Jean Yves VAUGRU
Delphine PARADIS
Roger PIERRIEAU

LA CHAPELLE aux CHOUX

Emile GUILLON

CHÂTEAU L'HERMITAGE

Jean François COINTRE

CHENU

Solange CARRE

COULONGE

Jeannette JOLLY

DISSE SOUS LE LUDE

Michel RAVENEAU

LA FONTAINE ST MARTIN

Christophe LIBERT

LE LUDE

Louis-Jean de NICOLAY
Jean-Louis YVERNAULT
Michel NERON
Béatrice LATOUCHE
Maryvonne BOMPAS
Patrick CORVAISIER

LUCHE PRINGE

Marc LESSCHAEVE
Christian LEROY

MANSIGNÉ

François BOUSSARD
Claudine MISTOUFLET

MAYET

Jean Paul BEAUDOUIN
Jean François CHAPPELLIERE
Mireille POUPARD
Frédéric PERREUX
Daniel ROUSSEAU

OIZE

Jean-Claude BOIZIAU
Julien GARNAVAULT

PONTVALLAIN

Xavier GAYAT
Patrice BOUTTIER

REQUEIL

Claude LEBLANC
Christine ESNAULT

ST GERMAIN D'ARCE

Martine BOULAY

ST JEAN DE LA MOTTE

Sylvain FOURNIER

SARCE

Roger FRESNEAU

SAVIGNE SOUS LE LUDE

Lydia ROBINEAU

VAAS

Yveline LIMODIN
Michel PLEYNET

VERNEIL LE CHETIF

Didier LEGRAND

YVRE LE POLIN

Christian LELARGE
Claudine PICARD



Les horaires d'ouverture de la Communauté de communes

Aubigné-Racan (siège)

5 rue des écoles

Lundi, mardi et vendredi :
9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi : 9h à 12h

Cérans-Foulletourte (antenne)

Place Pierre Belon

Lundi et vendredi :
9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi : 9h à 12h

Le Lude (antenne)

Rue de l'ancienne gare

Jeudi : 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanence téléphonique

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
9h à 12h15 et 13h30 à 17h30
Mercredi : 9h à 12h15